

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 07808

Numéro SIREN : 810 310 797

Nom ou dénomination : KELI NETWORK FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2021 sous le numéro de dépôt 40342

Comptes annuels

KELI NETWORK FRANCE

100 RUE DE VILLIERS

92300 LEVALLOIS PERRET

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2020

APE : 5814Z SIRET : 81031079700065

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

11 rue Tronchet

Tel: 01 43 12 53 53

Fax: 01 43 12 53 60

75008 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	6 425 288	1 589 234	4 836 055	3 300 673	1 535 382	46.52
	Concessions, brevets et droits similaires	9 980	9 980				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	577 242	224 270	352 972	363 865	10 893	2.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 000		1 000	1 000		
	Créances rattachées à des participations	240 959		240 959	209 922	31 036	14.78
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	204 920		204 920	189 915	15 005	7.90
	Total II	7 459 389	1 823 483	5 635 905	4 065 375	1 570 530	38.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	10 950		10 950	215 585	204 635	94.92
	Autres créances	3 323 977		3 323 977	2 208 868	1 115 108	50.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	702 934		702 934	394 777	308 157	78.06
	Charges constatées d'avance (3)	204 696		204 696	131 917	72 779	55.17
	Total III	4 242 557		4 242 557	2 951 148	1 291 409	43.76
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)				122 379	122 379	100.00
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 701 946	1 823 483	9 878 463	7 138 902	2 739 561	38.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

240 959

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	5 000		5 000			
		52 000		52 000			
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	2 382 168		632 840		1 749 328	276.43
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 059 619		1 749 328		1 310 291	74.90
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	Total I	5 499 287		2 439 668		3 059 619	125.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges			122 379		122 379	100.00
	Total III			122 379		122 379	100.00
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 000 000				1 000 000	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	9 812		3 058 407		3 048 596	99.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
DETTES (1)	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	943 886		763 599		180 287	23.61
	Dettes fiscales et sociales	2 360 411		747 303		1 613 107	215.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Comptes de Régularisation	Autres dettes	5 210		7 546		2 336	30.95
	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	4 319 318		4 576 855		257 537	5.63
Comptes de Régularisation	Ecarts de conversion passif (V)	59 858				59 858	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 878 463		7 138 902		2 739 561	38.38
		4 319 318		4 576 855			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202012			Exercice N-131/12/201912		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services		16 195 399	16 195 399	9 998 451		6 196 948	61.98
Chiffre d'affaires NET		16 195 399	16 195 399	9 998 451		6 196 948	61.98
Production stockée							
Production immobilisée			3 008 463	2 640 708		367 755	13.93
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			113	705		592	83.96
Total des Produits d'exploitation (I)			19 203 975	12 639 865		6 564 111	51.93
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			314			314	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				22 024		22 024	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 802 312	2 725 591		76 721	2.81
Impôts, taxes et versements assimilés			164 218	64 474		99 744	154.71
Salaires et traitements			8 421 735	6 085 765		2 335 971	38.38
Charges sociales			2 791 250	2 058 720		732 531	35.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 373 780	519 372		854 408	164.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				122 379		122 379	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			479 793	254 206		225 587	88.74
Total des Charges d'exploitation (II)			16 033 403	11 852 530		4 180 873	35.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 170 573	787 335		2 383 238	302.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12		31/12/2019 12		Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	122	379	31	517	90 862	288.29
Différences positives de change		31			31	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	122	410	31	517	90 893	288.39
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1	042	228		814	357.87
Différences négatives de change		255	1		254	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1	296	228		1 068	467.70
2. Résultat financier (V-VI)	121	114	31	289	89 825	287.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3	291 687	818	624	2 473 063	302.10
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	225	292			225 292	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	225	292			225 292	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45	308	1	158	44 150	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	622	483			622 483	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	667	791	1	158	666 633	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	442	499	1	158	441 341	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	210	431	931	862	721 431	77.42
Total des produits (I+III+V+VII)	19	551 678	12	671 382	6 880 296	54.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16	492 058	10	922 054	5 570 004	51.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3	059 619	1	749 328	1 310 291	74.90

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	4 836 055		3 300 673		1 535 382	46.52
20300000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP	289 764		322 208		32 444	10.07
20310000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2018	754 529		834 048		79 520	9.53
20311000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2019	2 372 532		2 640 708		268 176	10.16
20312000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2020	3 008 463				3 008 463	
28030000 AMORT FRAIS DE RECHERCHE ET DE	289 764		215 101		74 663	34.71
28031000 AMORT FRAIS DE RECEHERCHE 18	503 710		278 779		224 931	80.68
28031100 AMORT FRAIS DE RECHERCHE 19	793 012		2 412		790 600	NS
28031200 AMORT FRAIS DE RECHERCHE 20	2 748				2 748	
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES						
20500000 DROITS LICENCES LOGICIELS	2 200		2 200			
20510000 BASES DE DONNEES FACEBOOK	7 780		7 780			
28050000 AMORT LICENCES	2 200		2 200			
28051000 AMORT BASE DONNEES	7 780		7 780			
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	352 972		363 865		10 893	2.99
21810000 AGENCEMENT	13 000		13 000			
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	464 072		440 006		24 066	5.47
21831000 MATERIEL PHOTOGRAPHIE	86 507		86 507			
21840000 MOBILIER	13 663		2 030		11 633	572.96
28181000 AMORT AGENCEMENT	2 622		1 322		1 300	98.34
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	172 458		152 119		20 339	13.37
28183100 AMORT MATERIEL PHOTOGRAPHIE	46 756		23 214		23 542	101.41
28184000 AMORT MOBILIER	2 434		1 023		1 411	137.93
AUTRES PARTICIPATIONS	1 000		1 000			
26100000 TITRE DE PARTICIPATION	1 000		1 000			
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	240 959		209 922		31 036	14.78
26710000 CREANCE RATTAHCE JELLYSMACK	240 959		209 922		31 036	14.78
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	204 920		189 915		15 005	7.90
27550000 DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	204 920		189 915		15 005	7.90
Total II	5 635 905		4 065 375		1 570 530	38.63
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 950		215 585		204 635	94.92
41100000 CLIENTS	10 950				10 950	
41810000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR			215 585		215 585	100.00
AUTRES CREANCES	3 323 977		2 208 868		1 115 108	50.48
40100000 FOURNISSEURS	16 174		34 257		18 083	52.79
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIRE	3 600				3 600	
42500000 PERSONNEL - AVANCE ET ACOMPTE	500				500	
43761000 TICKET RESTAURANT			1 510		1 510	100.00
43870000 PAR IJSS	2 230		3 518		1 289	36.63
44300000 INDEMNITE CHOMAGE A RECEVOIR	25 609				25 609	
44400000 IMPOTS SOCIETES	1 486 474		1 378 641		107 833	7.82
44522000 TVA SUR ACQUISTION INTRA			0		0	100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE	85 479		30 798		54 681	177.54
44567000 CREDIT DE TVA	9 702		577 762		568 060	98.32
44567100 CREDIT DE TVA DEMANDE REMBOURS	1 000 000				1 000 000	
44570000 TVA COLLECTEE	175				175	
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUE	71 172		84 115		12 943	15.39

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
44700000	CAP CFE/CVAE	72 214	72 214		
45540000	KELI NETWORK	543 584		543 584	
46700000	RELEVE DEPENSES CB		5 825	5 825	100.00
46730000	NOTE DE FRAIS	6 797		6 797	
46860000	DEBITEUR CREDITEUR DIVERS	267	20 228	19 961	98.68
DISPONIBILITES		702 934	394 777	308 157	78.06
51230000	BNP	620 503	352 326	268 177	76.12
51291000	SPENDESK	82 431	42 406	40 025	94.39
53000000	CAISSE		45	45	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		204 696	131 917	72 779	55.17
48600000	CHARGES CONSTATES D'AVANCE	204 696	131 917	72 779	55.17
Total III		4 242 557	2 951 148	1 291 409	43.76
ECARTS DE CONVERSION ACTIF			122 379	122 379	100.00
47620000	ECA - AUGMENTATION DES DETTES		122 379	122 379	100.00
TOTAL GENERAL		9 878 463	7 138 902	2 739 561	38.38

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10100000 CAPITAL	5 000	5 000		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	52 000	52 000		
10410000 PRIME D'EMISSION	52 000	52 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 RESERVE LEGAL	500	500		
REPORT A NOUVEAU	2 382 168	632 840	1 749 328	276.43
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	2 382 168	632 840	1 749 328	276.43
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 059 619	1 749 328	1 310 291	74.90
Total I	5 499 287	2 439 668	3 059 619	125.41
PROVISIONS POUR RISQUES		122 379	122 379	100.00
15150000 PROVISION POUR PERTE DE CHANGE		122 379	122 379	100.00
Total III		122 379	122 379	100.00
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 000 000		1 000 000	
16410000 BNP PGE	1 000 000		1 000 000	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 812	3 058 407	3 048 596	99.68
16880000 INTERET COURUS A PAYER	1 042		1 042	
45510000 C/C MAIZIL SWANN	8 711	8 711		
45520000 C/C MICHAEL PHILIPPE	59	59		
45540000 KELI NETWORK		3 049 637	3 049 637	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	943 886	763 599	180 287	23.61
40100000 FOURNISSEURS	585 911	285 591	300 320	105.16
40810000 FOURNISSEUR FACTURE NON PARV.	357 975	478 008	120 033	25.11
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 360 411	747 303	1 613 107	215.86
42100000 REMUNERATIONS DUES	3 226	3 439	213	6.20
42100400 RÉMUN. TEMPLER DAMIEN	135	135		
42101900 RÉMUN. LEROY LUCILE	108	108		
42103300 RÉMUN. CHAPUT ADELE	123	123		
42105900 RÉMUN. LANOE ROMAIN	505	505		
42106100 RÉMUN. GUO ZIMING	600	600		
42106300 RÉMUN. MARTIN SANDRA	750	750		
42200000 CAP COMITE ENTREPRISE	28 005		28 005	
42700000 OPPOSITION	271		271	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	441 058	250 424	190 634	76.12
42821000 PROVISION RTT	5 611	2 357	3 253	138.01
42860000 PERSONNELLE AUTRES CHARGES A P	90 000		90 000	
43120000 URSSAF CORSE	73 068	13 044	60 024	460.18
43130000 URSSAF LEVALLOIS	994 552	176 948	817 605	462.06
43720000 GENERALI	16 298	16 298		
43721000 ALLAN FRAIS DE SANTE	8 156	7 346	811	11.04
43730000 AUDIENS	334 271	50 478	283 793	562.21
43732000 GENERALI	15 513	12 353	3 160	25.58
43733000 PREVOYANCE	39 158	42 434	3 276	7.72
43760000 MAISON DES ARTISTES		2 453	2 453	100.00

DETAIL BILAN PASSIF	
----------------------------	--

PASSIF			Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
			31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
43761000	TICKET RESTAURANT		1 832				1 832	
43820000	CHARGES SOC / PROV CP		176 423		100 170		76 254	76.12
43821000	CHARGES SOC / PROV RTT		2 244		943		1 301	138.01
43861000	EFFORT CONSTRUCTION		8 694				8 694	
44210000	PASDSN		42 302		24 615		17 687	71.85
44220000	RETENUE A LA SOURCE		54				54	
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS				1		1	100.00
44566220	TVA S/ ACHAT INTRA				0		0	100.00
44586100	TVA S/ AVOIR A RECEVOIR		600				600	
44861000	TAXE APPRENTISSAGE		6 833				6 833	
44862000	FORMATION		70 020		41 780		28 240	67.59
AUTRES DETTES			5 210		7 546		2 336	30.95
46700010	PRLV AMEX		1 449		2 611		1 162	44.51
46700100	NDF HORBEZ MAXIME		1 074		1 074			
46720000	NDF ROBIN SABBAN		2 688		2 688			
46730000	NOTE DE FRAIS				1 174		1 174	100.00
Total IV			4 319 318		4 576 855		257 537	5.63
ECARTS DE CONVERSION PASSIF			59 858				59 858	
47721000	ECP - AUGMENTATION DES CREANCE		59 858				59 858	
TOTAL GENERAL			9 878 463		7 138 902		2 739 561	38.38

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12		31/12/2019 12		Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
70609100 PRESTATIONS SERVICES HORS UE	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
Chiffre d'affaires NET	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
PRODUCTION IMMOBILISEE	3 008 463		2 640 708		367 755	13.93
72100000 PRODUCTION IMMOBILISE INCORPO	3 008 463		2 640 708		367 755	13.93
AUTRES PRODUITS	113		705		592	83.96
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	113		705		592	83.96
Total des Produits d'exploitation	19 203 975		12 639 865		6 564 111	51.93
ACHATS DE MARCHANDISES	314				314	
60700000 ACHAT DE MARCHANDISE	314				314	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			22 024		22 024	100.00
60140000 FACEBOOK			22 024		22 024	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 802 312		2 725 591		76 721	2.81
60410000 ACHAT TITRE SPECTACLE	217				217	
60420000 PRESTATIONS DE SERVICES	77 980		89 622		11 642	12.99
60500000 ACHAT LICENCES	3 672		31 072		27 400	88.18
60600000 ACHATS DIVERS	35				35	
60610000 ELECTRICITE	3 277		3 500		222	6.36
60611000 CARBURANT	831		36		795	NS
60630000 PETITS EQUIPEMENTS	73 554		143 475		69 922	48.73
60631000 DENREES ALIMENTAIRES	1 739		10 153		8 413	82.87
60635000 PETIT EQUIPEMENTS DIRECTION			2 613		2 613	100.00
60640000 FOURNITURES ADM	4 962		5 841		879	15.04
60680000 PETIT MATERIEL POUR TOURNAGE	39 842		21 538		18 304	84.98
61100000 PRESTATIONS DE SERVICES	289 825		816 671		526 846	64.51
61101000 PS - FREELANCE UE	109 047				109 047	
61102000 PS - FREELANCE HORS UE	27 232				27 232	
61130000 PS - TRADUCTION FR	50 491				50 491	
61131000 PS - TRADUCTION UE	13 025				13 025	
61132000 PS - TRADUCTION HORS UE	43 342				43 342	
61310000 LOCAL LEVALLOIS	791 194		826 791		35 597	4.31
61320000 LOCAL CORSE	19 319		18 957		362	1.91
61351000 LOCATION SERVEUR	285 905		35 824		250 081	698.09
61352000 LOCATIONS	1 116		10 989		9 873	89.84
61370000 LOCATION MOBILIERE	4 665				4 665	
61380000 CLS LEASING MAT INFORMATIQUE	13 763				13 763	
61400000 CHARGES LOCATIVES	5 895		419		5 476	NS
61500000 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	54 912		35 672		19 240	53.94
61610000 ASSURANCE	6 015		2 982		3 032	101.68
61830000 DOCUMENTATION	466		475		9	1.85
61850000 FRAIS DE SEMINAIRE - COLLOQUE	37 612		40 663		3 050	7.50
62200100 HONORAIRES DIVERS			9 000		9 000	100.00
62220000 COMMISSIONS	138				138	
62261000 HONORAIRES DIVERS	195 825		121 861		73 963	60.69
62261100 HONORAIRES AVOCATS	25 428		18 078		7 350	40.66
62263000 HONORAIRES COMPTA	21 600		20 010		1 590	7.95
62263200 HONORAIRES CAC	45 396		20 000		25 396	126.98
62265000 HONORAIRES PAYFEAT	57 806		39 597		18 209	45.99

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020		31/12/2019			
		12		12		Euros	%
62266000	HONORAIRES RH	111	415			111	415
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIE	1	334	1	710	376	21.97
62280000	DIVERS	1	690	8	856	7	166
62281000	FORMATION	10	299			10	299
62282000	HONORAIRE HORS UE	3	838	10	505	6	667
62330000	PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES			2	138	2	138
62331000	MARKETING - PUBLICITE		575	3	038	2	463
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE		491	1	199	707	59.00
62360000	CATALOGUE ET IMPRIME	7	261			7	261
62380000	DIVERS DONS POURBOIRES	1	400			1	400
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS		572		449	123	27.42
62500200	VOYAGES ET DEPLACEMENT TAXI				282	282	100.00
62500400	VOYAGE ET DEPLACEMENT				62	62	100.00
62510000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	63	202	90	475	27	273
62550000	FRAIS DE DEMENAGEMENT	5	200			5	200
62570000	RECEPTIONS	60	408	103	363	42	954
62600000	POSTE	4	026		559	3	467
62620000	TELEPHONNE ET INTERNET	24	728	15	715	9	013
62640000	ABONNEMENT CHAINES	1	157	1	149	8	0.71
62780000	FRAIS BANCAIRES	10	800	6	877	3	923
62800000	COTISATION ET AUTRE ABONNEMENT	18	011	3	885	14	126
62840000	FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSON	181	565	150	328	31	237
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		164	218	64	474	99	744
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	52	549			52	549
63330000	FORMATION CONTINUE	84	250	55	920	28	330
63340000	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCT	8	694			8	694
63511000	CFE	12	286			12	286
63520000	TAXE FONCIERE			1	436	1	436
63521000	TAXE SUR LES BUREAUX			3	359	3	359
63700000	OFII	6	439	3	758	2	681
SALAIRES ET TRAITEMENTS		8	421	6	085	2	335
64100000	REMUNERATION	6	451	4	918	1	533
64110000	GRATIFICATION STAGIAIRES	367	631	165	955	201	677
64120000	PROVISION CONGES PAYES	783	006	534	330	248	676
64121000	PROVISION RTT	4	555	1	489	3	066
64131000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	534	151			534	151
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGE	132	391	410	750	278	358
64140100	PRIME POUVOIR D'ACHAT	13	019			13	019
64141000	INDEMNITE RUPTURE	60	379			60	379
64142000	INDEMNITES LICENCIEMENT	8	200			8	200
64143000	INMDENITEE CHOMARGE PARTIEL	25	397			25	397
64150000	REMBOURSEMENT TRANSPORT	41	176	54	696	13	520
CHARGES SOCIALES		2	791	2	058	732	531
64512000	URSSAF CORSE	88	050	59	697	28	352
64513000	URSSAF LEVALLOIS	1	537	1	239	298	687
64530000	COTISATION RETRAITE	538	030	383	825	154	205
64532000	PREVOYANCE	74	762	54	727	20	035
64533000	FRAIS DE SANTE	83	178	47	484	35	694
64580000	CHARGES SOC. / PROV CP	76	254	42	586	33	667
64580100	CHARGES S/ PROV PRIME	40	500			40	500
64582000	AGESSA			332		332	100.00
64720000	VERSEMENTS CSE	28	005			28	005

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
64751000 MEDICINE DU TRAVAIL	15 667		13 354		2 313	17.32
64801000 TICKET RESTAURANT	301 988		214 660		87 329	40.68
64802000 RESTAURANT INTERENTRPISE	330				330	
64810000 CADEAUX SALARIES	6 750		3 006		3 745	124.59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 373 780		519 372		854 408	164.51
68111000 DOT AMORTISSEMENT INCORPO	1 141 773		387 832		753 941	194.40
68112000 DOT AMORTISSEMENT CORPO	232 007		131 540		100 467	76.38
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS			122 379		122 379	100.00
68165000 DOTATION POUR PROV FINANCIERES			122 379		122 379	100.00
AUTRES CHARGES	479 793		254 206		225 587	88.74
65100000 REDEVANCES BREVETS LICENCES	479 302		252 713		226 588	89.66
65160000 DROITS D'AUTEUR			100		100	100.00
65800000 CHARGES D'EXEPTIONNELLE	491		1 393		902	64.74
Total des Charges d'exploitation	16 033 403		11 852 530		4 180 873	35.27
Résultat d'exploitation	3 170 573		787 335		2 383 238	302.70
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	122 379		31 517		90 862	288.29
78615000 REPRISE POUR PROV FINANCIERES	122 379		31 517		90 862	288.29
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	31				31	
76600000 GAIN DE CHANGE	31				31	
Total des Produits financiers	122 410		31 517		90 893	288.39
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1 042		228		814	357.87
66100000 INTERETS RETARD FRNS			228		228	100.00
66100001 INTERETS EMPRUNT	1 042				1 042	
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	255		1		254	NS
66600000 ECART DE CHANGE	255		1		254	NS
Total des Charges financières	1 296		228		1 068	467.70
Résultat financier	121 114		31 289		89 825	287.08
Résultat courant avant impôts	3 291 687		818 624		2 473 063	302.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	225 292				225 292	
77500000 PRODUTIS DES CESSSIONS ELEMENT	225 292				225 292	
Total des Produits exceptionnels	225 292				225 292	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	45 308		1 158		44 150	NS
67100000 PENALITE ET AMENDE			1 008		1 008	100.00
67110000 INDEMNITE RUPTURE CONTRAT CO	15 395				15 395	
67130000 DONS	4 800				4 800	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	5				5	
67200000 CHARGES SUR EXERCICE ANT	25 108		150		24 958	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT	
----------------------------------	--

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	622 483		622 483	
67510000 VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS	331 308		331 308	
67520000 VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS	291 175		291 175	
Total des Charges exceptionnelles	667 791	1 158	666 633	NS
Résultat exceptionnel	442 499	1 158	441 341	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	210 431	931 862	721 431	77.42
69500000 IMPOT DES SOCIETES	787 297	114 607	672 690	586.95
69520000 CONTRIBUTION SOCIALE S/ BENEFI	802		802	
69910000 CIR	998 530	994 091	4 439	0.45
69920000 CII		52 378	52 378	100.00
Total des produits	19 551 678	12 671 382	6 880 296	54.30
Total des charges	16 492 058	10 922 054	5 570 004	51.00
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	3 059 619	1 749 328	1 310 291	74.90

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	18
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Composition du capital social	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	28
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	30
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	31

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 878 462.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 16 195 399.00 Euros et dégageant un bénéfice de 3 059 619.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société a cependant souscrit un prêt garantie par l'état pour un montant de 1.000.000 Euros

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement de l'ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2015 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pertes et gains de changes

Afin de se conformer au règlement ANC 2015-05, à compter du 1er janvier 2017, la Société a enregistré sur l'exercice, en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Ces résultats étaient jusqu'à présent comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leurs coûts de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de Recherche et développement 3 ans
- Agencements & aménagements des constructions 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 4 ans

Sont portées à l'actif du bilan au poste "immobilisations incorporelles" les dépenses de personnel interne et sous-traitance qui se rapportent au développement interne.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche appliquée et de développement :

Le développement immobilisé à l'actif du bilan a été valorisé sur la base du temps passé par les collaborateurs de la société intervenus sur les projets, et selon leurs coûts de revient.

La durée d'amortissement est en fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

La partie des frais de R&D consacré au développement back office à été finalisé en décembre 2020, et fait l'objet d'un amortissement à compter de sa date d'activation.

La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement de la société sur les projets Jelly Pulse, Jelly Core et Jelly Boost. Sur l'exercice 2020, ces frais de recherche et développement s'élèvent à 3 008 K€ dont 2 257 K€ de frais de personnel et 751 K€ de charges indirectes.

Ajustement liée aux frais de R&D 2019 (conformément à l'article 832-2 & 833-2 alinéa 2.d du PCG):

-nature de l'ajustement :

Les charges indirectes liés au frais de recherche des exercices 2017 à 2019 a été réajusté afin de correspondre à la préconisation du pcg.

- l'impact de l'ajustement sur les comptes de l'exercice

Le montant ajusté sur l'exercice 2020 a été comptabilisé en charges exceptionnel pour un montant total de 331 308 Euros

- Présentation des principaux postes des exercices antérieurs présentés, corrigés de l'erreur.

Frais R&D 2017 : 289 764 Euros

Frais R&D 2018 : 754 529 Euros

Frais R&D 2019 : 2 372 532 Euros

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Crédit d'impôt recherche

Keli Network a comptabilisé un crédit d'impôt recherche pour un montant de 998 530 €. Ce crédit d'impôt résulte d'un montant de dépenses de personnel et de fonctionnement de 3 328 432€ affectées aux projets. Les prestations du cabinet spécialisé ont été provisionnées au 31 décembre 2020 pour un montant Ht 119 824 Euros. Le charge correspondante a été enregistrée en charge externes.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	3 796 965		3 008 463
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 980		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	13 000		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	528 543		512 289
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	541 543		512 289
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	210 922		75 000
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	189 915		15 750
TOTAL	400 837		90 750
TOTAL GENERAL	4 749 325		3 611 502

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		380 140	6 425 288	6 425 288
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 980	9 980
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers			13 000	13 000
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		476 590	564 242	564 242
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		476 590	577 242	577 242
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	43 964	0	241 959	241 959
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières	745		204 920	204 920
TOTAL	44 709	0	446 879	446 879
TOTAL GENERAL	44 709	856 730	7 459 389	7 459 389

Concernant la correction liée aux frais de R&D 2019 conformément à l'article 832-4/833-4 du PCG :

- la variation au cours de l'exercice de l'écart de réévaluation : - 331 308 Euors
- du montant de l'écart incorporé au capital pendant l'exercice : 0 Euros
- du traitement fiscal de ces opérations : déductible aucun traitement particulier

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées,			
	Valeur Brut 19	Charges Except 20	Valeur Brut 20
Frais R&D 2017	322 208	-32 444	289 764
Frais R&D 2018	834 048	-79 520	754 528
Frais R&D 2019	2 640 708	-268 176	2 372 532

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	496 292	1 141 773	48 831	1 589 234
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	9 980			9 980
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		1 322	1 300		2 622
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		176 356	230 707	185 415	221 648
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	177 678	232 007	185 415	224 270
	TOTAL GENERAL	683 950	1 373 780	234 247	1 823 483

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	1 141 773			
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 300				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	230 707				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	232 007			
	TOTAL GENERAL	1 373 780			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales congés à payer Autres provisions pour risques et charges	122 379		122 379		
TOTAL	122 379		122 379		
TOTAL GENERAL	122 379		122 379		
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles			122 379		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	240 959	240 959	
Prêts			
Autres immobilisations financières	204 920		204 920
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 950	10 950	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 230	2 230	
Impôts sur les bénéfices	1 486 474	1 486 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 166 528	1 166 528	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	72 214	72 214	
Divers état et autres collectivités publiques	25 609	25 609	
Groupe et associés	543 584	543 584	
Débiteurs divers	26 838	26 838	
Charges constatées d'avance	204 696	204 696	
TOTAL	3 985 501	3 780 581	204 920
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 000 000	1 000 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 042	1 042		
Fournisseurs et comptes rattachés	943 886	943 886		
Personnel et comptes rattachés	570 392	570 392		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 670 210	1 670 210		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	600	600		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	119 208	119 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 770	8 770		
Autres dettes	5 210	5 210		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 319 318	4 319 318		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

La totalité des titres est détenu par
Keli Network Inc
New York NY 10004 (Etats-Unis),
60 Broad Street,
Suite 3502,
immatriculée au Etats-Unis sous le numéro EIN 35-2553158.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	6 097
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	6 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 042
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	357 975
Dettes fiscales et sociales	800 882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 159 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	204 696
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	204 696

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	69
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	133
Ouvriers	
Total	202

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 30

[illegible]

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	131 245	1 043 335	5 054 091	9 998 451	16 195 399
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	131 918 -	25 651 - 116 191 -	552 370 340 634 -	1 427 700 931 862 -	4 100 589 210 431 -
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146 614 -	94 849	709 275	1 749 328	3 059 619
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	263.84 -	181.08	1 786.01	4 719.12	8 622.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	293.23 -	189.70	1 418.55	3 498.66	6 119.24
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	27	117	256	202
Montant de la masse salariale de l'exercice	82 601	709 995	2 639 934	6 085 765	8 421 735
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	11 529	190 367	904 242	2 058 720	2 791 250

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
KELI NETWORK FRANCE			100 RUE DE VILLIERS												
SIRET	8	1	0	3	1	0	7	9	7	0	0	0	6	5	92300 LEVALLOIS PERRET
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
			SIRET		

B ACTIVITE		
Activités exercées	Édition de revues et périodiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	2 811 775
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%			PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%			PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	X		
Entreprises nouvelles, art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :			dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	X	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			C E G I D		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
THIERRY YOUNES & ASSOCIES 11 rue Tronchet 7 5 0 0 8 P A R I S Tél: 0 1 4 3 1 2 5 3 5 3			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	14/05/2021	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: MICHAEL PHILIPPE		
			Signature: President		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2021

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions

autres que celles visées en (a),

(b), (c) et (d) ci-dessus (3)

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis (5)

Total (a à h)

I

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)

* SARL, tous les associés ;

* SCA, associés gérants ;

* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ;

* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1

Pour les S.A.R.L.

Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit

2

Année au cours de laquelle le versement à été effectué.

3

à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.

4

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.

Indemnités forfaitaires.

5

Rembour-sements.

6

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les

Indemnités forfaitaires.

7

Rembour-sements.

8

J

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 RUE SAINT JOSEPH 20250 CORTE

K

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Cagid Quadra

Dossier N° 001239 en Euros.

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise KELI NETWORK FRANCE

Adresse 100 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLETE
1	Robin Sabban	14 rue Chauveau 92200 NEUILLY SUR SEINE
2	Mathilde Neiman	116 rue de Rennes 75006 PARIS
3	Swann Maizil	82 rue Charles Laffitte 92200 NEUILLY SUR SEINE
4	Andrea COLONNA	LIEU-DIT NOCE 20213 CASTELLARE DI CASINCA
5	Nicolas ALFONSI	RESIDENCE OPERA PORTE A1 - CACCIANINCU 20250 CORTE
6	Ornella Amsellem	29 Rue de Liège 75008 PARIS
7	Yoann Pannier	3 RUE BAUDIN 92300 LEVALLOIS PERRET
8	Jean-François MORAZZANI	Résidence E Caselle Bâtiment B 20200 MIOMO
9	David CROS PIEZZOLI	Résidence Vittori - Hall 1 - Apt 6 bis r 20600 BASTIA
10	Cécile Dehesdin	8 rue Balzac 93300 AUBERVILLIERS

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	192 816			192 816				192 816
2	179 809			179 809				179 809
3	99 603			99 603				99 603
4	84 344			84 344				84 344
5	81 366			81 366				81 366
6	76 603			76 603				76 603
7	75 688			75 688				75 688
8	69 918			69 918				69 918
9	66 415			66 415				66 415
10	66 247			66 247				66 247
**	992 809			992 809				992 809

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	491
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	60 408
Total	60 899

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ① :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) ⑩	1 053 708	- de l'exercice 2020 ⑩	3 208 966
- de l'exercice précédent ⑩	976 473	- de l'exercice précédent ⑩	409 312
Nom et qualité du signataire President MICHAEL PHILIPPE		A PARIS le 14/05/2021 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise :		KELI NETWORK FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		100 RUE DE VILLIERS		92300 LEVALLOIS PERRET		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		81031079700065				Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		131122020		N-1	
						131122019			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ		1589234		4836055	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		9980			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		224270		352972	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV		1000		1000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		240959		209922	
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		204920		189915	
	TOTAL (II)		BJ		BK		1823483		5635905
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		10950		215585	
	Autres créances (3)	BZ		CA		3323977		2208868	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF		CG		702934		394777	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		204696		131917	
	TOTAL (III)	CJ		CK		4242557		2951148	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						122379	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		1823483		9878463	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		240959	
						(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

				Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)			DA	5 000	5 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	52 000	52 000	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence		EK	)	DC		
	Réserve légale (3)			DD	500	500	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE			
	Réserves réglementées (3)* (		Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	)	DF	
	Autres réserves (		Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*	EJ	)	DG	
	Report à nouveau			DH	2 382 168	632 840	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	3 059 619	1 749 328	
	Subventions d'investissement			DJ			
	Provisions réglementées *			DK			
	TOTAL (I)			DL	5 499 287	2 439 668	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN				
TOTAL (II)			DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		122 379	
	Provisions pour charges			DQ			
	TOTAL (III)			DR		122 379	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS			
	Autres emprunts obligataires			DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 000 000		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs		EI	)	DV	9 812	3 058 407
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	943 886	763 599	
	Dettes fiscales et sociales			DY	2 360 411	747 303	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ			
	Autres dettes			EA	5 210	7 546	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB			
	TOTAL (IV)			EC	4 319 318	4 576 855	
	Ecart de conversion passif * (V)			ED	59 858		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 878 463	7 138 902	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
	(2)	Dont	{	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
				Ecart de réévaluation libre	1D		
				Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 319 318	4 576 855
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Keli Network France

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	⎧ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG		FH	16 195 399	FI	16 195 399	9 998 451	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ		FK	16 195 399	FL	16 195 399	9 998 451	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	3 008 463	2 640 708	
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ	113	705	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	19 203 975	12 639 865	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	314		
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		22 024	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 802 312	2 725 591	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	164 218	64 474	
	Salaires et traitements*						FY	8 421 735	6 085 765	
	Charges sociales (10)						FZ	2 791 250	2 058 720	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	⎧ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	1 373 780	519 372
								GB		122 379
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	479 793	254 206	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 033 403	11 852 530	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 170 573	787 335		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	122 379	31 517	
	Différences positives de change						GN	31		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	122 410	31 517	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 042	228	
	Différences négatives de change						GS	255	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 296	228	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	121 114	31 289		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 291 687	818 624		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	225 292		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	225 292		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	45 308	1 158	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	622 483		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	667 791	1 158	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(442 499)	(1 158)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(210 431)	(931 862)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	19 551 678	12 671 382	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	16 492 058	10 922 054	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	3 059 619	1 749 328	
RENVois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	25 107		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	479 302	252 813	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
				A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles	225 292		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
Charge sur exercice antérieur										Charges antérieures	25 107		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/12/2020

[illegible]

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	3 796 965		D8		D9	3 008 463		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	9 980		KE		KF			
COR	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS			KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	13 000		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	528 543		LC		LD	512 289	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	541 543		LO		LP	512 289		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
		Autres participations				8U	210 922		8V		8W	75 000	
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	189 915		1U		1V	15 750			
TOTAL IV				LQ	400 837		LR		LS	90 750			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	4 749 325		0H		0J	3 611 502			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0	380 140		D0	6 425 288	D7	6 425 288		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV			LW	9 980	1X	9 980		
COR	Terrains		IP		LX			LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ			MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM			MN	13 000	MO	13 000		
		Matériel de transport	IV		MP			MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	476 590		MT	564 242	MU	564 242		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND			NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	476 590		NH	577 242	NI	577 242		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U			M7		0W		
		Autres participations		10	43 964	0X	(0)		0Y	241 959	0Z	241 959	
Autres titres immobilisés		11		2B			2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		12	745	2E			2F	204 920	2G	204 920			
TOTAL IV		13	44 709	NJ	(0)		NK	446 879	2H	446 879			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	44 709	0K	856 730		0L	7 459 389	0M	7 459 389			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0 |

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	496 292	EL	1 141 773	EM	48 831	EN	1 589 234
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 980	PF		PG		PH	9 980
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 322	QE	1 300	QF		QG	2 622
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	176 356	QM	230 707	QN	185 415	QO	221 648
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	177 678	QV	232 007	QW	185 415	QX	224 270
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	683 950	ØP	1 373 780	ØQ	234 247	ØR	1 823 483

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	122 379 4U	122 379 4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	122 379 TV	122 379 TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		O2	O3	O4	O5
		9U	9V	9W	9X
		O6	O7	O8	O9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	122 379 UB	122 379 UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	122 379	
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	240 959		UM	240 959		UN		
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	204 920		UV			UW	204 920	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	10 950		10 950					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 230		2 230					
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	VM	1 486 474		1 486 474					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 166 528		1 166 528					
	collectivités publiques	Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	72 214		72 214					
		Divers	VP	25 609		25 609					
	Groupe et associés (2)		VC	543 584		543 584					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	26 838		26 838					
	Charges constatées d'avance		VS	204 696		204 696					
	TOTAUX			VT	3 985 501		VU	3 780 581		VV	204 920
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 000 000		1 000 000						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 042		1 042						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	943 886		943 886						
Personnel et comptes rattachés		8C	570 392		570 392						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 670 210		1 670 210						
Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	600		600						
collectivités publiques	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	119 208		119 208						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 770		8 770						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 210		5 210						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	4 319 318		VZ	4 319 318				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 0

I. RÉINTEGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés				WA	3 059 619	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)	WG	XE		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX	XW		
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				I7	788 099	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)			I8		
		- imposées au taux de 0 %			ZN		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé	DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW	84 966	
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3	
					TOTAL I	WR	3 932 684

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *						WS		
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)				WV		
		- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)				WH		
		- imposées aux taux de 19 %				WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations					2A	XA	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY		
	Majoration d'amortissement *					XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	XF
				Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)	OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F	Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP	Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)	X9	Créance dégagee par le report en arriere du déficit	ZI	YG	1 120 909	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2		

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	{	bénéfice (I moins II)	XI	2 811 775	XJ	
		déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	2 811 775	XO	

31/12/2020

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	625 336
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise : **KELI NETWORK FRANCE**Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	632 840	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 749 328		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	OF	2 382 168		Report à nouveau	ZG	2 382 168	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 382 168
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
Exercice N :								
Exercice N-1 :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	614 832	937 365	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	1 104 172	)	XQ	1 110 068	892 142	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	474 631	249 616	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	138		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	602 644	646 468	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 802 312	2 725 591	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 286		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	151 932	64 474	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	164 218	64 474	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	45 058		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	454 917	417 248	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	8 106 924		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Keli Network France Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	FRAIS RD MIS AU	380 140		48 831	331 309
	2	MATERIEL CEDES	218 163		15 499	202 664
	3	MATERIEL MIS AU	258 427		169 916	88 511
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				(10)			
(7)		(8)	(9)	19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	(11)
I - Immobilisations *	1	(331 309)	(331 309)				
	2	225 292	22 628				
	3	(88 511)	(88 511)				
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (9))		(397 192)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne (10))		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

A ELÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
TOTAL 1					

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12.8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 %	Solde des moins-values à 12.8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)	
①		②	③	④	⑤	⑦
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise :

KELI NETWORK FRANCE

Néant☒*

I

SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II

RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : K E L I N E T W O R K F R A N C E										Néant		☒	*	
Exercice ouvert le : 01/01/2020				et clos le : 31/12/2020				Durée en nombre de mois			1	2		
DECLARATION DES EFFECTIFS														
Effectif moyen du personnel * :										YP				
dont apprentis										YF				
dont handicapés										YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE														
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE														
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA				
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT				
TOTAL 1										OX				
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée														
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE				
Subventions d'exploitation reçues										OF				
Variation positive des stocks										OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT				
TOTAL 2										OM				
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)														
Achats										ON				
Variation négative des stocks										OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR				
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY				
TOTAL 3										OJ				
IV- Valeur ajoutée produite														
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG				
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises														
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).										SA				
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE														
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD														
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV										
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX					Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)								HX						
Période de référence				GY					GZ					
Date de cessation								HR						
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.														

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 0 3 1 0 7 9 7 0 0 0 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KELI NETWORK FRANCE

ADRESSE (voie) 100 RUE DE VILLIERS

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination KELI MEDIA US

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFip N° 2059-G 2021
Page 55

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31122020

N° SIRET

81031079700065

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KELI NETWORK FRANCE

ADRESSE (voie)

100 RUE DE VILLIERS

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique

Dénomination

JELLYSMACK STUDIOS

N° SIREN (si société établie en France)

843359423

% de détention

100.00

Adresse : N°

100

Voie

RUE DE VILLIERS

Code postal

92300

Commune

LEVALLOIS PERRET

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

Dossier N° 001239 en Euros.

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

31/12/2020

[illegible]

31/12/2020

[illegible]

31/12/2020

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ⁽¹⁾	01/01/2020	Clos le	31/12/2020
-----------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 810310797	Code NACE	5814Z
		Activités (cf. notice)	A5
KELI NETWORK FRANCE 100 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET	(Ancienne adresse en cas de changement)		

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

● Entreprises nouvelles créées en 2020*	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)						
● PME au sens communautaire*	KZ	x	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)						
● Chiffre d'affaires HT	DZ	17343721							
● Nombre de salariés	CZ		● Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	56	● Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	x

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	20 810
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	2 231 369
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	50 578
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	1 025 674
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	3 328 431

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

* Cocher la case correspondante

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	3 328 431

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE⁽²⁾ <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (3), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (4), avec un lien de dépendance :	15a	
en France :		
à l'étranger (4) :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), sans lien de dépendance	16a	
en France :		
(indiquer le double du montant) à l'étranger (4) :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
en France :		
à l'étranger (5) :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	
en France :		
à l'étranger (4) :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	

(2) Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles

(3) Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

(4) La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

(5) Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 E ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 E ligne 25 - Sont complétées les lignes [(15a + 15b + 18a + 18b) + (lignes 19a + 19b)] + (lignes 16a + 16b) : reporter [10 000 000 E + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 E)] ligne 25	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	3 328 431
Montant des subventions publiques remboursables ou non (6)	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (7)	29	
Montant des remboursements de subventions publiques (8)	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	3 328 431
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	36	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	3 328 431
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39 N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	3 328 431
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] (9)	41	998 529
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	998 529
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	

(6) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(7) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(8) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] (8)	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) (n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 50a</i> <i>Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a</i> <i>Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 euros - montant ligne 48)</i>	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	998 529
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 euros (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 euros)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 euros)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] (8)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 euros (ligne 31a - 100 000 000 euros)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 euros (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 euros - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] (8)	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 68a</i> <i>Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65</i> <i>Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 euros - montant ligne 66)</i>	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

(9) Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	70	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	71	
Autres dépenses de fonctionnement [(ligne 70 x 75 %) + (ligne 71 x 43 %)]	72	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale, frais de dépôt de dessins et modèles	73	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale, dessins et modèles	74	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	75	
Montant total des dépenses d'innovation réalisées par l'entreprise (ligne 70 + ligne 71 + ligne 72 + ligne 73 + ligne 74 + ligne 75)	76	
Total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 76 dans la limite de 400 000 euros)	77	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (10)	78	
Pour les sous-traitants, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiées	79	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (11)	80	
Montant des remboursements de subventions publiques (12)	81	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 77 - ligne 78 - ligne 79 - ligne 80 + ligne 81)	82a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	82b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	82d	
Montant total du crédit d'impôt [(ligne82a-ligne82b-ligne82c-ligne82d)x20%+ligne82bx40%+ligne82cx40%+ligne82dx35%] (13)	83	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87c)	84	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 83 + ligne 84)	85a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation situées dans un DOM	85b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	85c	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 51a ou 69a + ligne 85a)	86a	998 529
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation situées dans un DOM (ligne 51b ou 69b + ligne 85b)	86b	

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
	TOTAL	87a		87b		87c	

Dossier N° 001239 en Euros.

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE (14)
VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	
--	----	--

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A.....Levallois_perre..... Le...12/05/2021.....

Nom.....Sabban Robin.....
Qualité.....Directeur Innov.....
Adresse email.....
Téléphone.....

Signature

(14) S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20														
Dénomination de l'entreprise : KELI MEDIA										Néant				
SIREN de l'entreprise			8	1	0	3	1	0	7	9	7	PME au sens communautaire	Cocher la case	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre												Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :														
SIREN de la société déclarante														
Dénomination de la société mère :														
SIREN de la société mère														
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)														
CREANCES REPORTABLES														
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)														
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen														
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris														
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)														
Dont préfinancement														
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte												1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail												2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés												3		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE														
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise														
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés														
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux														
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles														
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques														
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers														
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques														
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire														
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice														
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES														
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)														

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	998 529
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

KELI NETWORK FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 100 rue de Villiers 92300 Levallois-Perret
RCS Nanterre 810 310 797

(ci-après la « **Société** »)

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2020

Proposition d'affectation du résultat :

Bénéfice	3.059.619€
Affectation à la réserve légale	0€
Solde affecté en report à nouveau	3.059.619€

Affectation du résultat :

Bénéfice	3.059.619€
Affectation à la réserve légale	0€
Solde affecté en report à nouveau	3.059.619€

Situation comptable (après affectation) :

Compte tenu de cette affectation, le compte « Réserve légale » s'élève à 500€ et le compte « Report à nouveau » s'élève à 5.441.787€.

Fait le 30 juin 2021,

DocuSigned by:

9C110F0C553441A...

Michael Philippe, Président



61, rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE CEDEX

KELI NETWORK FRANCE SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Mazars

Siege social : 61, rue Henri Regnault – 92075 Paris La Défense

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à
directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 Euros – RCS Nanterre 784 824 153

KELI NETWORK FRANCE SAS

Siège Social : 100, rue de Villiers – 92300 LEVALLOIS-PERRET

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

RCS Nanterre 810 310 797

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'associé unique de la société Keli Network France SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Keli Network France SAS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Comme précisé dans les paragraphes « Frais de recherche appliquée et de développement », « Ajustement lié aux frais de R&D 2019 » et « Etat des immobilisations », une correction d'erreur de 331 308 euros a été comptabilisée en charges exceptionnelles, correspondant à des charges indirectes sur les exercices 2017, 2018 et 2019 qui ne répondaient pas aux critères d'activation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivi par votre société, nos travaux ont consisté à s'assurer du montant et de la correcte comptabilisation de cette correction. Nous nous sommes par ailleurs assurés du caractère approprié des informations présentées dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 30 juin 2021

A handwritten signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Romain MAUDRY

Comptes annuels

KELI NETWORK FRANCE

100 RUE DE VILLIERS

92300 LEVALLOIS PERRET

Exercice clos le : 31 DECEMBRE 2020

APE : 5814Z SIRET : 81031079700065

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

11 rue Tronchet

Tel: 01 43 12 53 53

Fax: 01 43 12 53 60

75008 PARIS

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement	6 425 288	1 589 234	4 836 055	3 300 673	1 535 382	46.52
	Concessions, brevets et droits similaires	9 980	9 980				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	577 242	224 270	352 972	363 865	10 893	2.99
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	1 000		1 000	1 000		
	Créances rattachées à des participations	240 959		240 959	209 922	31 036	14.78
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	204 920		204 920	189 915	15 005	7.90
	Total II	7 459 389	1 823 483	5 635 905	4 065 375	1 570 530	38.63
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	10 950		10 950	215 585	204 635	94.92
	Autres créances	3 323 977		3 323 977	2 208 868	1 115 108	50.48
	Capital souscrit - appelé, non versé						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	702 934		702 934	394 777	308 157	78.06
	Charges constatées d'avance (3)	204 696		204 696	131 917	72 779	55.17
	Total III	4 242 557		4 242 557	2 951 148	1 291 409	43.76
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)				122 379	122 379	100.00
	Ecart de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	11 701 946	1 823 483	9 878 463	7 138 902	2 739 561	38.38

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

240 959

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 5 000)	5 000		5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	52 000		52 000			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	500		500			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	2 382 168		632 840		1 749 328	276.43
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	3 059 619		1 749 328		1 310 291	74.90
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total I	5 499 287		2 439 668		3 059 619	125.41
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
AUTRES FONDS PROPRES	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques			122 379		122 379	100.00
	Provisions pour charges						
PROVISIONS	Total III			122 379		122 379	100.00
DETTES (1)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 000 000				1 000 000	
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	9 812		3 058 407		3 048 596	99.68
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	943 886		763 599		180 287	23.61
	Dettes fiscales et sociales	2 360 411		747 303		1 613 107	215.86
DETTES (1)	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	5 210		7 546		2 336	30.95
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	4 319 318		4 576 855		257 537	5.63
	Ecarts de conversion passif (V)	59 858				59 858	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		9 878 463		7 138 902		2 739 561	38.38
		4 319 318		4 576 855			

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N31/12/202012			Exercice N-131/12/201912		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services		16 195 399	16 195 399	9 998 451		6 196 948	61.98
Chiffre d'affaires NET		16 195 399	16 195 399	9 998 451		6 196 948	61.98
Production stockée							
Production immobilisée			3 008 463	2 640 708		367 755	13.93
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			113	705		592	83.96
Total des Produits d'exploitation (I)			19 203 975	12 639 865		6 564 111	51.93
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			314			314	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements				22 024		22 024	100.00
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 802 312	2 725 591		76 721	2.81
Impôts, taxes et versements assimilés			164 218	64 474		99 744	154.71
Salaires et traitements			8 421 735	6 085 765		2 335 971	38.38
Charges sociales			2 791 250	2 058 720		732 531	35.58
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 373 780	519 372		854 408	164.51
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				122 379		122 379	100.00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			479 793	254 206		225 587	88.74
Total des Charges d'exploitation (II)			16 033 403	11 852 530		4 180 873	35.27
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			3 170 573	787 335		2 383 238	302.70
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12		31/12/2019 12		Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	122 379		31 517		90 862	288.29
Différences positives de change	31				31	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	122 410		31 517		90 893	288.39
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 042		228		814	357.87
Différences négatives de change	255		1		254	NS
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 296		228		1 068	467.70
2. Résultat financier (V-VI)	121 114		31 289		89 825	287.08
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	3 291 687		818 624		2 473 063	302.10
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	225 292				225 292	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	225 292				225 292	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	45 308		1 158		44 150	NS
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	622 483				622 483	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	667 791		1 158		666 633	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	442 499		1 158		441 341	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	210 431		931 862		721 431	77.42
Total des produits (I+III+V+VII)	19 551 678		12 671 382		6 880 296	54.30
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	16 492 058		10 922 054		5 570 004	51.00
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	3 059 619		1 749 328		1 310 291	74.90

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL BILAN ACTIF

ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
FRAIS DE DEVELOPPEMENT	4 836 055	3 300 673	1 535 382	46.52
20300000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOP	289 764	322 208	32 444	10.07
20310000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2018	754 529	834 048	79 520	9.53
20311000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2019	2 372 532	2 640 708	268 176	10.16
20312000 FRAIS DE RECHERCHE ET DEV 2020	3 008 463		3 008 463	
28030000 AMORT FRAIS DE RECHERCHE ET DE	289 764	215 101	74 663	34.71
28031000 AMORT FRAIS DE RECEHERCHE 18	503 710	278 779	224 931	80.68
28031100 AMORT FRAIS DE RECHERCHE 19	793 012	2 412	790 600	NS
28031200 AMORT FRAIS DE RECHERCHE 20	2 748		2 748	
CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES				
20500000 DROITS LICENCES LOGICIELS	2 200	2 200		
20510000 BASES DE DONNEES FACEBOOK	7 780	7 780		
28050000 AMORT LICENCES	2 200	2 200		
28051000 AMORT BASE DONNEES	7 780	7 780		
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	352 972	363 865	10 893	2.99
21810000 AGENCEMENT	13 000	13 000		
21830000 MATERIEL INFORMATIQUE	464 072	440 006	24 066	5.47
21831000 MATERIEL PHOTOGRAPHIE	86 507	86 507		
21840000 MOBILIER	13 663	2 030	11 633	572.96
28181000 AMORT AGENCEMENT	2 622	1 322	1 300	98.34
28183000 AMORT MATERIEL INFORMATIQUE	172 458	152 119	20 339	13.37
28183100 AMORT MATERIEL PHOTOGRAPHIE	46 756	23 214	23 542	101.41
28184000 AMORT MOBILIER	2 434	1 023	1 411	137.93
AUTRES PARTICIPATIONS	1 000	1 000		
26100000 TITRE DE PARTICIPATION	1 000	1 000		
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	240 959	209 922	31 036	14.78
26710000 CREANCE RATTAHCE JELLYSMACK	240 959	209 922	31 036	14.78
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	204 920	189 915	15 005	7.90
27550000 DEPÔTS ET CAUTIONNEMENTS	204 920	189 915	15 005	7.90
Total II	5 635 905	4 065 375	1 570 530	38.63
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	10 950	215 585	204 635	94.92
41100000 CLIENTS	10 950		10 950	
41810000 CLIENTS FACTURE A ETABLIR		215 585	215 585	100.00
AUTRES CREANCES	3 323 977	2 208 868	1 115 108	50.48
40100000 FOURNISSEURS	16 174	34 257	18 083	52.79
40980000 FOURNISSEURS AVOIR A RECEVOIRE	3 600		3 600	
42500000 PERSONNEL - AVANCE ET ACOMPTE	500		500	
43761000 TICKET RESTAURANT		1 510	1 510	100.00
43870000 PAR IJSS	2 230	3 518	1 289	36.63
44300000 INDEMNITE CHOMAGE A RECEVOIR	25 609		25 609	
44400000 IMPOTS SOCIETES	1 486 474	1 378 641	107 833	7.82
44522000 TVA SUR ACQUISTION INTRA		0	0	100.00
44566000 TVA DEDUCTIBLE	85 479	30 798	54 681	177.54
44567000 CREDIT DE TVA	9 702	577 762	568 060	98.32
44567100 CREDIT DE TVA DEMANDE REMBOURS	1 000 000		1 000 000	
44570000 TVA COLLECTEE	175		175	
44586000 TVA SUR FACTURE NON PARVENUE	71 172	84 115	12 943	15.39

DETAIL BILAN ACTIF	
--------------------	--

ACTIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
44700000	CAP CFE/CVAE	72 214	72 214		
45540000	KELI NETWORK	543 584		543 584	
46700000	RELEVE DEPENSES CB		5 825	5 825	100.00
46730000	NOTE DE FRAIS	6 797		6 797	
46860000	DEBITEUR CREDITEUR DIVERS	267	20 228	19 961	98.68
DISPONIBILITES		702 934	394 777	308 157	78.06
51230000	BNP	620 503	352 326	268 177	76.12
51291000	SPENDESK	82 431	42 406	40 025	94.39
53000000	CAISSE		45	45	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		204 696	131 917	72 779	55.17
48600000	CHARGES CONSTATES D'AVANCE	204 696	131 917	72 779	55.17
Total III		4 242 557	2 951 148	1 291 409	43.76
ECARTS DE CONVERSION ACTIF			122 379	122 379	100.00
47620000	ECA - AUGMENTATION DES DETTES		122 379	122 379	100.00
TOTAL GENERAL		9 878 463	7 138 902	2 739 561	38.38

DETAIL BILAN PASSIF

PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CAPITAL	5 000	5 000		
10100000 CAPITAL	5 000	5 000		
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	52 000	52 000		
10410000 PRIME D'EMISSION	52 000	52 000		
RESERVE LEGALE	500	500		
10610000 RESERVE LEGAL	500	500		
REPORT A NOUVEAU	2 382 168	632 840	1 749 328	276.43
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	2 382 168	632 840	1 749 328	276.43
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 059 619	1 749 328	1 310 291	74.90
Total I	5 499 287	2 439 668	3 059 619	125.41
PROVISIONS POUR RISQUES		122 379	122 379	100.00
15150000 PROVISION POUR PERTE DE CHANGE		122 379	122 379	100.00
Total III		122 379	122 379	100.00
EMPRUNTS AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 000 000		1 000 000	
16410000 BNP PGE	1 000 000		1 000 000	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES	9 812	3 058 407	3 048 596	99.68
16880000 INTERET COURUS A PAYER	1 042		1 042	
45510000 C/C MAIZIL SWANN	8 711	8 711		
45520000 C/C MICHAEL PHILIPPE	59	59		
45540000 KELI NETWORK		3 049 637	3 049 637	100.00
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	943 886	763 599	180 287	23.61
40100000 FOURNISSEURS	585 911	285 591	300 320	105.16
40810000 FOURNISSEUR FACTURE NON PARV.	357 975	478 008	120 033	25.11
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 360 411	747 303	1 613 107	215.86
42100000 REMUNERATIONS DUES	3 226	3 439	213	6.20
42100400 RÉMUN. TEMPLER DAMIEN	135	135		
42101900 RÉMUN. LEROY LUCILE	108	108		
42103300 RÉMUN. CHAPUT ADELE	123	123		
42105900 RÉMUN. LANOE ROMAIN	505	505		
42106100 RÉMUN. GUO ZIMING	600	600		
42106300 RÉMUN. MARTIN SANDRA	750	750		
42200000 CAP COMITE ENTREPRISE	28 005		28 005	
42700000 OPPOSITION	271		271	
42820000 PROVISION CONGES PAYES	441 058	250 424	190 634	76.12
42821000 PROVISION RTT	5 611	2 357	3 253	138.01
42860000 PERSONNELLE AUTRES CHARGES A P	90 000		90 000	
43120000 URSSAF CORSE	73 068	13 044	60 024	460.18
43130000 URSSAF LEVALLOIS	994 552	176 948	817 605	462.06
43720000 GENERALI	16 298	16 298		
43721000 ALLAN FRAIS DE SANTE	8 156	7 346	811	11.04
43730000 AUDIENS	334 271	50 478	283 793	562.21
43732000 GENERALI	15 513	12 353	3 160	25.58
43733000 PREVOYANCE	39 158	42 434	3 276	7.72
43760000 MAISON DES ARTISTES		2 453	2 453	100.00

DETAIL BILAN PASSIF	
----------------------------	--

PASSIF			Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
			31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
43761000	TICKET RESTAURANT		1	832			1	832	
43820000	CHARGES SOC / PROV CP		176	423	100	170	76	254	76.12
43821000	CHARGES SOC / PROV RTT		2	244		943	1	301	138.01
43861000	EFFORT CONSTRUCTION		8	694			8	694	
44210000	PASDSN		42	302	24	615	17	687	71.85
44220000	RETENUE A LA SOURCE			54				54	
44562000	TVA SUR IMMOBILISATIONS					1	1		100.00
44566220	TVA S/ ACHAT INTRA					0	0		100.00
44586100	TVA S/ AVOIR A RECEVOIR		600				600		
44861000	TAXE APPRENTISSAGE		6	833			6	833	
44862000	FORMATION		70	020	41	780	28	240	67.59
AUTRES DETTES			5	210	7	546	2	336	30.95
46700010	PRLV AMEX		1	449	2	611	1	162	44.51
46700100	NDF HORBEZ MAXIME		1	074	1	074			
46720000	NDF ROBIN SABBAN		2	688	2	688			
46730000	NOTE DE FRAIS				1	174	1	174	100.00
Total IV			4	319 318	4	576 855	257 537		5.63
ECARTS DE CONVERSION PASSIF			59	858			59 858		
47721000	ECP - AUGMENTATION DES CREANCE		59	858			59 858		
TOTAL GENERAL			9	878 463	7	138 902	2 739 561		38.38

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12		31/12/2019 12		Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
70609100 PRESTATIONS SERVICES HORS UE	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
Chiffre d'affaires NET	16 195 399		9 998 451		6 196 948	61.98
PRODUCTION IMMOBILISEE	3 008 463		2 640 708		367 755	13.93
72100000 PRODUCTION IMMOBILISE INCORPO	3 008 463		2 640 708		367 755	13.93
AUTRES PRODUITS	113		705		592	83.96
75800000 PRODUITS DIVERS DE GESTION	113		705		592	83.96
Total des Produits d'exploitation	19 203 975		12 639 865		6 564 111	51.93
ACHATS DE MARCHANDISES	314				314	
60700000 ACHAT DE MARCHANDISE	314				314	
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS			22 024		22 024	100.00
60140000 FACEBOOK			22 024		22 024	100.00
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	2 802 312		2 725 591		76 721	2.81
60410000 ACHAT TITRE SPECTACLE	217				217	
60420000 PRESTATIONS DE SERVICES	77 980		89 622		11 642	12.99
60500000 ACHAT LICENCES	3 672		31 072		27 400	88.18
60600000 ACHATS DIVERS	35				35	
60610000 ELECTRICITE	3 277		3 500		222	6.36
60611000 CARBURANT	831		36		795	NS
60630000 PETITS EQUIPEMENTS	73 554		143 475		69 922	48.73
60631000 DENREES ALIMENTAIRES	1 739		10 153		8 413	82.87
60635000 PETIT EQUIPEMENTS DIRECTION			2 613		2 613	100.00
60640000 FOURNITURES ADM	4 962		5 841		879	15.04
60680000 PETIT MATERIEL POUR TOURNAGE	39 842		21 538		18 304	84.98
61100000 PRESTATIONS DE SERVICES	289 825		816 671		526 846	64.51
61101000 PS - FREELANCE UE	109 047				109 047	
61102000 PS - FREELANCE HORS UE	27 232				27 232	
61130000 PS - TRADUCTION FR	50 491				50 491	
61131000 PS - TRADUCTION UE	13 025				13 025	
61132000 PS - TRADUCTION HORS UE	43 342				43 342	
61310000 LOCAL LEVALLOIS	791 194		826 791		35 597	4.31
61320000 LOCAL CORSE	19 319		18 957		362	1.91
61351000 LOCATION SERVEUR	285 905		35 824		250 081	698.09
61352000 LOCATIONS	1 116		10 989		9 873	89.84
61370000 LOCATION MOBILIERE	4 665				4 665	
61380000 CLS LEASING MAT INFORMATIQUE	13 763				13 763	
61400000 CHARGES LOCATIVES	5 895		419		5 476	NS
61500000 ENTRETIEN ET RÉPARATIONS	54 912		35 672		19 240	53.94
61610000 ASSURANCE	6 015		2 982		3 032	101.68
61830000 DOCUMENTATION	466		475		9	1.85
61850000 FRAIS DE SEMINAIRE - COLLOQUE	37 612		40 663		3 050	7.50
62200100 HONORAIRES DIVERS			9 000		9 000	100.00
62220000 COMMISSIONS	138				138	
62261000 HONORAIRES DIVERS	195 825		121 861		73 963	60.69
62261100 HONORAIRES AVOCATS	25 428		18 078		7 350	40.66
62263000 HONORAIRES COMPTA	21 600		20 010		1 590	7.95
62263200 HONORAIRES CAC	45 396		20 000		25 396	126.98
62265000 HONORAIRES PAYFEAT	57 806		39 597		18 209	45.99

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020		12		31/12/2019	
						12	
						Euros	
						%	
62266000	HONORAIRES RH	111	415			111	415
62270000	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIE	1	334	1	710	376	21.97
62280000	DIVERS	1	690	8	856	7	166
62281000	FORMATION	10	299			10	299
62282000	HONORAIRE HORS UE	3	838	10	505	6	667
62330000	PUBLICITE RELATIONS PUBLIQUES			2	138	2	138
62331000	MARKETING - PUBLICITE		575	3	038	2	463
62340000	CADEAUX A LA CLIENTELE		491	1	199	707	59.00
62360000	CATALOGUE ET IMPRIME	7	261			7	261
62380000	DIVERS DONS POURBOIRES	1	400			1	400
62410000	TRANSPORT SUR ACHATS		572		449	123	27.42
62500200	VOYAGES ET DEPLACEMENT TAXI				282	282	100.00
62500400	VOYAGE ET DEPLACEMENT				62	62	100.00
62510000	VOYAGES ET DÉPLACEMENTS	63	202	90	475	27	273
62550000	FRAIS DE DEMENAGEMENT	5	200			5	200
62570000	RECEPTIONS	60	408	103	363	42	954
62600000	POSTE	4	026		559	3	467
62620000	TELEPHONNE ET INTERNET	24	728	15	715	9	013
62640000	ABONNEMENT CHAINES	1	157	1	149	8	0.71
62780000	FRAIS BANCAIRES	10	800	6	877	3	923
62800000	COTISATION ET AUTRE ABONNEMENT	18	011	3	885	14	126
62840000	FRAIS DE RECRUTEMENT DE PERSON	181	565	150	328	31	237
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		164	218	64	474	99	744
63120000	TAXE APPRENTISSAGE	52	549			52	549
63330000	FORMATION CONTINUE	84	250	55	920	28	330
63340000	PARTICIPATION EFFORT CONSTRUCT	8	694			8	694
63511000	CFE	12	286			12	286
63520000	TAXE FONCIERE			1	436	1	436
63521000	TAXE SUR LES BUREAUX			3	359	3	359
63700000	OFII	6	439	3	758	2	681
SALAIRES ET TRAITEMENTS		8	421	6	085	2	335
64100000	REMUNERATION	6	451	4	918	1	533
64110000	GRATIFICATION STAGIAIRES	367	631	165	955	201	677
64120000	PROVISION CONGES PAYES	783	006	534	330	248	676
64121000	PROVISION RTT	4	555	1	489	3	066
64131000	PRIMES ET GRATIFICATIONS	534	151			534	151
64140000	INDEMNITES ET AVANTAGE	132	391	410	750	278	358
64140100	PRIME POUVOIR D'ACHAT	13	019			13	019
64141000	INDEMNITE RUPTURE	60	379			60	379
64142000	INDEMNITES LICENCIEMENT	8	200			8	200
64143000	INMDENITEE CHOMARGE PARTIEL	25	397			25	397
64150000	REMBOURSEMENT TRANSPORT	41	176	54	696	13	520
CHARGES SOCIALES		2	791	2	058	732	531
64512000	URSSAF CORSE	88	050	59	697	28	352
64513000	URSSAF LEVALLOIS	1	537	1	239	298	687
64530000	COTISATION RETRAITE	538	030	383	825	154	205
64532000	PREVOYANCE	74	762	54	727	20	035
64533000	FRAIS DE SANTE	83	178	47	484	35	694
64580000	CHARGES SOC. / PROV CP	76	254	42	586	33	667
64580100	CHARGES S/ PROV PRIME	40	500			40	500
64582000	AGESSA			332		332	100.00
64720000	VERSEMENTS CSE	28	005			28	005

DETAIL COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020	12	Exercice N-1 31/12/2019	12	Ecart N / N-1	
					Euros	%
64751000 MEDICINE DU TRAVAIL	15	667	13	354	2 313	17.32
64801000 TICKET RESTAURANT	301	988	214	660	87 329	40.68
64802000 RESTAURANT INTERENTRPISE		330			330	
64810000 CADEAUX SALARIES	6	750	3	006	3 745	124.59
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1	373 780	519	372	854 408	164.51
68111000 DOT AMORTISSEMENT INCORPO	1	141 773	387	832	753 941	194.40
68112000 DOT AMORTISSEMENT CORPO		232 007	131	540	100 467	76.38
DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS			122	379	122 379	100.00
68165000 DOTATION POUR PROV FINANCIERES			122	379	122 379	100.00
AUTRES CHARGES	479	793	254	206	225 587	88.74
65100000 REDEVANCES BREVETS LICENCES	479	302	252	713	226 588	89.66
65160000 DROITS D'AUTEUR				100	100	100.00
65800000 CHARGES D'EXEPTIONNELLE		491	1	393	902	64.74
Total des Charges d'exploitation	16	033 403	11	852 530	4 180 873	35.27
Résultat d'exploitation	3	170 573	787	335	2 383 238	302.70
REPRISES SUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, TRANSFERTS DE CHARGES	122	379	31	517	90 862	288.29
78615000 REPRISE POUR PROV FINANCIERES	122	379	31	517	90 862	288.29
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE	31				31	
76600000 GAIN DE CHANGE	31				31	
Total des Produits financiers	122	410	31	517	90 893	288.39
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	1	042	228		814	357.87
66100000 INTERETS RETARD FRNS			228		228	100.00
66100001 INTERETS EMPRUNT	1	042			1 042	
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE	255		1		254	NS
66600000 ECART DE CHANGE	255		1		254	NS
Total des Charges financières	1	296	228		1 068	467.70
Résultat financier	121	114	31	289	89 825	287.08
Résultat courant avant impôts	3	291 687	818	624	2 473 063	302.10
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	225	292			225 292	
77500000 PRODUTIS DES CESSIONS ELEMENT	225	292			225 292	
Total des Produits exceptionnels	225	292			225 292	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	45	308	1	158	44 150	NS
67100000 PENALITE ET AMENDE			1	008	1 008	100.00
67110000 INDEMNITE RUPTURE CONTRAT CO	15	395			15 395	
67130000 DONS	4	800			4 800	
67180000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		5			5	
67200000 CHARGES SUR EXERCICE ANT	25	108	150		24 958	NS

DETAIL COMPTE DE RESULTAT	
---------------------------	--

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS EN CAPITAL	622 483		622 483	
67510000 VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS	331 308		331 308	
67520000 VALEUR COMPTABLE DES ELEMENTS	291 175		291 175	
Total des Charges exceptionnelles	667 791	1 158	666 633	NS
Résultat exceptionnel	442 499	1 158	441 341	NS
IMPOTS SUR LES BENEFICES	210 431	931 862	721 431	77.42
69500000 IMPOT DES SOCIETES	787 297	114 607	672 690	586.95
69520000 CONTRIBUTION SOCIALE S/ BENEFI	802		802	
69910000 CIR	998 530	994 091	4 439	0.45
69920000 CII		52 378	52 378	100.00
Total des produits	19 551 678	12 671 382	6 880 296	54.30
Total des charges	16 492 058	10 922 054	5 570 004	51.00
Bénéfice ou perte (Produits - Charges)	3 059 619	1 749 328	1 310 291	74.90

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	13
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	13
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	14
Permanence ou changement de méthodes	15
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	18
Etat des amortissements	20
Etat des provisions	21
Etat des échéances des créances et des dettes	22
Composition du capital social	23
Produits à recevoir	24
Charges à payer	25
Charges et produits constatés d'avance	26
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	28
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Liste des filiales et participations	30
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Résultats financiers des cinq derniers exercices	31

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 878 462.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 16 195 399.00 Euros et dégageant un bénéfice de 3 059 619.30 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

La société a cependant souscrit un prêt garantie par l'état pour un montant de 1.000.000 Euros

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement de l'ANC n° 2016-7 du 4 novembre 2016, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2015 relatif au plan comptable général (PCG).

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pertes et gains de changes

Afin de se conformer au règlement ANC 2015-05, à compter du 1er janvier 2017, la Société a enregistré sur l'exercice, en résultat d'exploitation les résultats de change sur les dettes et créances commerciales. Ces résultats étaient jusqu'à présent comptabilisés en résultat financier.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leurs coûts d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leurs coûts de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Frais de Recherche et développement 3 ans
- Agencements & aménagements des constructions 10 ans
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 4 ans

Sont portées à l'actif du bilan au poste "immobilisations incorporelles" les dépenses de personnel interne et sous-traitance qui se rapportent au développement interne.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Frais de recherche appliquée et de développement :

Le développement immobilisé à l'actif du bilan a été valorisé sur la base du temps passé par les collaborateurs de la société intervenus sur les projets, et selon leurs coûts de revient.

La durée d'amortissement est en fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

La partie des frais de R&D consacré au développement back office à été finalisé en décembre 2020, et fait l'objet d'un amortissement à compter de sa date d'activation.

La production immobilisée correspond aux frais de recherche et développement de la société sur les projets Jelly Pulse, Jelly Core et Jelly Boost. Sur l'exercice 2020, ces frais de recherche et développement s'élèvent à 3 008 K€ dont 2 257 K€ de frais de personnel et 751 K€ de charges indirectes.

Ajustement liée aux frais de R&D 2019 (conformément à l'article 832-2 & 833-2 alinéa 2.d du PCG):

-nature de l'ajustement :

Les charges indirectes liés au frais de recherche des exercices 2017 à 2019 a été réajusté afin de correspondre à la préconisation du pcg.

- l'impact de l'ajustement sur les comptes de l'exercice

Le montant ajusté sur l'exercice 2020 a été comptabilisé en charges exceptionnel pour un montant total de 331 308 Euros

- Présentation des principaux postes des exercices antérieurs présentés, corrigés de l'erreur.

Frais R&D 2017 : 289 764 Euros

Frais R&D 2018 : 754 529 Euros

Frais R&D 2019 : 2 372 532 Euros

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Crédit d'impôt recherche

Keli Network a comptabilisé un crédit d'impôt recherche pour un montant de 998 530 €. Ce crédit d'impôt résulte d'un montant de dépenses de personnel et de fonctionnement de 3 328 432€ affectées aux projets. Les prestations du cabinet spécialisé ont été provisionnées au 31 décembre 2020 pour un montant Ht 119 824 Euros. Le charge correspondante a été enregistrée en charge externes.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	3 796 965		3 008 463
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	9 980		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales agencements aménagements des constructions			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			
Installations générales agencements aménagements divers	13 000		
Matériel de transport			
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	528 543		512 289
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	541 543		512 289
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	210 922		75 000
Autres titres immobilisés			
Prêts, autres immobilisations financières	189 915		15 750
TOTAL	400 837		90 750
TOTAL GENERAL	4 749 325		3 611 502

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL		380 140	6 425 288	6 425 288
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			9 980	9 980
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales agencements aménagements constr.				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements aménagements divers			13 000	13 000
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		476 590	564 242	564 242
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL		476 590	577 242	577 242
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations	43 964	0	241 959	241 959
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières	745		204 920	204 920
TOTAL	44 709	0	446 879	446 879
TOTAL GENERAL	44 709	856 730	7 459 389	7 459 389

Concernant la correction liée aux frais de R&D 2019 conformément à l'article 832-4/833-4 du PCG :

- la variation au cours de l'exercice de l'écart de réévaluation : - 331 308 Euors
- du montant de l'écart incorporé au capital pendant l'exercice : 0 Euros
- du traitement fiscal de ces opérations : déductible aucun traitement particulier

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées,			
	Valeur Brut 19	Charges Except 20	Valeur Brut 20
Frais R&D 2017	322 208	-32 444	289 764
Frais R&D 2018	834 048	-79 520	754 528
Frais R&D 2019	2 640 708	-268 176	2 372 532

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	TOTAL	496 292	1 141 773	48 831	1 589 234
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	9 980			9 980
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales agencements aménagements constr.					
Installations techniques, Matériel et outillage industriel					
Installations générales agencements aménagements divers		1 322	1 300		2 622
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		176 356	230 707	185 415	221 648
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	177 678	232 007	185 415	224 270
	TOTAL GENERAL	683 950	1 373 780	234 247	1 823 483

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ.	TOTAL	1 141 773			
Autres immob.incorporelles	TOTAL				
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Instal.générales agenc.aménag.constr.					
Instal.techniques matériel outillage indus.					
Instal.générales agenc.aménag.divers	1 300				
Matériel de transport					
Matériel de bureau informatique mobilier	230 707				
Emballages récupérables et divers					
	TOTAL	232 007			
	TOTAL GENERAL	1 373 780			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales congés à payer Autres provisions pour risques et charges	122 379		122 379		
TOTAL	122 379		122 379		
TOTAL GENERAL	122 379		122 379		
Dont dotations et reprises d'exploitation financières exceptionnelles			122 379		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	240 959	240 959	
Prêts			
Autres immobilisations financières	204 920		204 920
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	10 950	10 950	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 230	2 230	
Impôts sur les bénéfices	1 486 474	1 486 474	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 166 528	1 166 528	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	72 214	72 214	
Divers état et autres collectivités publiques	25 609	25 609	
Groupe et associés	543 584	543 584	
Débiteurs divers	26 838	26 838	
Charges constatées d'avance	204 696	204 696	
TOTAL	3 985 501	3 780 581	204 920
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	1 000 000	1 000 000		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	1 042	1 042		
Fournisseurs et comptes rattachés	943 886	943 886		
Personnel et comptes rattachés	570 392	570 392		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 670 210	1 670 210		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	600	600		
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	119 208	119 208		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 770	8 770		
Autres dettes	5 210	5 210		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 319 318	4 319 318		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.				

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

La totalité des titres est détenu par
Keli Network Inc
New York NY 10004 (Etats-Unis),
60 Broad Street,
Suite 3502,
immatriculée au Etats-Unis sous le numéro EIN 35-2553158.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	6 097
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
Total	6 097

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 042
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	357 975
Dettes fiscales et sociales	800 882
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	1 159 899

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	204 696
Charges financières	
Charges exceptionnelles	
Total	204 696

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	69
Agents de maîtrise et techniciens	
Employés	133
Ouvriers	
Total	202

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Page : 30

[illegible]

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Nbre des actions ordinaires existantes	500	500	500	500	500
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	131 245	1 043 335	5 054 091	9 998 451	16 195 399
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	131 918 -	25 651 - 116 191 -	552 370 340 634 -	1 427 700 931 862 -	4 100 589 210 431 -
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	146 614 -	94 849	709 275	1 749 328	3 059 619
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	263.84 -	181.08	1 786.01	4 719.12	8 622.04
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	293.23 -	189.70	1 418.55	3 498.66	6 119.24
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	27	117	256	202
Montant de la masse salariale de l'exercice	82 601	709 995	2 639 934	6 085 765	8 421 735
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	11 529	190 367	904 242	2 058 720	2 791 250

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
KELI NETWORK FRANCE			100 RUE DE VILLIERS												
SIRET	8	1	0	3	1	0	7	9	7	0	0	0	6	5	92300 LEVALLOIS PERRET
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
			SIRET		

B ACTIVITE		
Activités exercées	Édition de revues et périodiques	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%	0	Bénéfice imposable à 28%	2 811 775
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		Déficit	
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		X
Entreprises nouvelles, art 44 septies			Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé
C E G I D	

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
THIERRY YOUNES & ASSOCIES 11 rue Tronchet 75008 PARIS Tél: 01 43 12 53 53			Tél:		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	14/05/2021	Lieu: PARIS
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: MICHAEL PHILIPPE		
			Signature: President		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)		IMPOT SUR LES SOCIETES				N° 2065 bis-SD 2021			
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065									
H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres			b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d	
Montant des distributions								e	
autres que celles visées en (a),								f	
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g	
								h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j	
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)	
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	
					5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
1 RUE SAINT JOSEPH 20250 CORTE									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice					
				MVLT restant à reporter					

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise **KELI NETWORK FRANCE**

Adresse **100 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES :

v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLETE			
1	Robin Sabban				14 rue Chauveau			
2	Mathilde Neiman				92200 NEUILLY SUR SEINE			
3	Swann Maizil				116 rue de Rennes			
4	Andrea COLONNA				75006 PARIS			
5	Nicolas ALFONSI				82 rue Charles Laffitte			
6	Ornella Amsellem				92200 NEUILLY SUR SEINE			
7	Yoann Pannier				LIEU-DIT NOCE			
8	Jean-François MORAZZANI				20213 CASTELLARE DI CASINCA			
9	David CROS PIEZZOLI				RESIDENCE OPERA PORTE A1 - CACCIANINCU			
10	Cécile Dehesdin				20250 CORTE			
					29 Rue de Liège			
					75008 PARIS			
					3 RUE BAUDIN			
					92300 LEVALLOIS PERRET			
					Résidence E Caselle Bâtiment B			
					20200 MIOMO			
					Résidence Vittori - Hall 1 - Apt 6 bis r			
					20600 BASTIA			
					8 rue Balzac			
					93300 AUBERVILLIERS			

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	192 816			192 816				192 816
2	179 809			179 809				179 809
3	99 603			99 603				99 603
4	84 344			84 344				84 344
5	81 366			81 366				81 366
6	76 603			76 603				76 603
7	75 688			75 688				75 688
8	69 918			69 918				69 918
9	66 415			66 415				66 415
10	66 247			66 247				66 247
**	992 809			992 809				992 809

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	491
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	60 408
Total	60 899

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11 :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice 2020 (total col.9 + total col.10) 10	1 053 708	- de l'exercice 2020 10	3 208 966
- de l'exercice précédent 10	976 473	- de l'exercice précédent 10	409 312
Nom et qualité du signataire President MICHAEL PHILIPPE A PARIS le 14/05/2021 Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise :		KELI NETWORK FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12			
Adresse de l'entreprise		100 RUE DE VILLIERS		92300 LEVALLOIS PERRET		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		81031079700065				Néant		☐ *	
				Exercice N clos le,		131122020		N-1	
						131122019			
		Brut		Amortissements, provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ		1589234		4836055	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		9980			
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU		224270		352972	
	Immobilisations en cours	AV		AW					
	Avances et acomptes	AX		AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV		1000		1000	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		240959		209922	
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		204920		189915	
	TOTAL (II)		BJ		BK		1823483		5635905
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT		BU					
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY		10950		215585	
	Autres créances (3)	BZ		CA		3323977		2208868	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
	Disponibilités	CF		CG		702934		394777	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		204696		131917	
	TOTAL (III)	CJ		CK		4242557		2951148	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						122379	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		1823483		9878463	
Renvois :		(1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		240959	
						(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE										Néant ☐ *	
						Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :5...000.....)					DA	5 000	5 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	52 000	52 000			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))					DC					
	Réserve légale (3)					DD	500	500			
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))					DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ))					DG					
	Report à nouveau					DH	2 382 168	632 840			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	3 059 619	1 749 328			
	Subventions d'investissement					DJ					
	Provisions réglementées *					DK					
	TOTAL (I)					DL	5 499 287	2 439 668			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM				
Avances conditionnées					DN						
TOTAL (II)					DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP		122 379			
	Provisions pour charges					DQ					
	TOTAL (III)					DR		122 379			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS					
	Autres emprunts obligataires					DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	1 000 000				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))					DV	9 812	3 058 407			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	943 886	763 599			
	Dettes fiscales et sociales					DY	2 360 411	747 303			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ					
	Autres dettes					EA	5 210	7 546			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB					
	TOTAL (IV)					EC	4 319 318	4 576 855			
	Ecart de conversion passif * (V)					ED	59 858				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	9 878 463	7 138 902			
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B					
	(2)	Dont	}	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C					
				Ecart de réévaluation libre		1D					
				Réserve de réévaluation (1976)		1E					
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *				EF					
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	4 319 318	4 576 855			
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Keli Network France

Néant ☐ *

			Exercice N				Exercice (N-1)			
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA		FB		FC			
	Production vendue	⎧ biens* services*	FD		FE		FF			
			FG		FH	16 195 399	FI	16 195 399	9 998 451	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ		FK	16 195 399	FL	16 195 399	9 998 451	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN	3 008 463	2 640 708	
	Subventions d'exploitation						FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP			
	Autres produits (1) (11)						FQ	113	705	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	19 203 975	12 639 865	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	314		
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		22 024	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 802 312	2 725 591	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	164 218	64 474	
	Salaires et traitements*						FY	8 421 735	6 085 765	
	Charges sociales (10)						FZ	2 791 250	2 058 720	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	⎧ - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	1 373 780	519 372
								GB		122 379
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD			
	Autres charges (12)						GE	479 793	254 206	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	16 033 403	11 852 530	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	3 170 573	787 335		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	122 379	31 517	
	Différences positives de change						GN	31		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	122 410	31 517	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 042	228	
	Différences négatives de change						GS	255	1	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT			
	Total des charges financières (VI)						GU	1 296	228	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	121 114	31 289		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	3 291 687	818 624		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE										Néant ☐ *			
										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	225 292		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	225 292		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	45 308	1 158	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF	622 483		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	667 791	1 158	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	(442 499)	(1 158)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)										HK	(210 431)	(931 862)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	19 551 678	12 671 382	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	16 492 058	10 922 054	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	3 059 619	1 749 328	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								1H	25 107		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								1J			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1K			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1			
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4	479 302	252 813	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
				A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
Cf état annexe										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
										667 791		225 292	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
Charge sur exercice antérieur										Charges antérieures		Produits antérieurs	
										25 107			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

31/12/2020

[illegible]

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE										Néant		*	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	3 796 965		D8		D9	3 008 463		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	9 980		KE		KF			
COR	Terrains				KG			KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ			KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM			KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants	M2		KP			KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS			KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	13 000		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY			KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	528 543		LC		LD	512 289	
		Emballages récupérables et divers *				LE			LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH			LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK			LL		LM			
	TOTAL III				LN	541 543		LO		LP	512 289		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T		
		Autres participations				8U	210 922		8V		8W	75 000	
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T	189 915		1U		1V	15 750			
TOTAL IV				LQ	400 837		LR		LS	90 750			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				0G	4 749 325		0H		0J	3 611 502			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4					
INCO	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0	380 140		D0	6 425 288	D7	6 425 288		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV			LW	9 980	1X	9 980		
COR	Terrains		IP		LX			LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA			MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD			ME		MF			
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG			MH		MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ			MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM			MN	13 000	MO	13 000		
		Matériel de transport	IV		MP			MQ		MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS	476 590		MT	564 242	MU	564 242		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV			MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ			NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND			NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	476 590		NH	577 242	NI	577 242		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U			M7		0W		
		Autres participations		I0	43 964	0X	(0)		0Y	241 959	0Z	241 959	
Autres titres immobilisés		I1		2B			2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2	745	2E			2F	204 920	2G	204 920			
TOTAL IV		I3	44 709	NJ	(0)		NK	446 879	2H	446 879			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	44 709	0K	856 730		0L	7 459 389	0M	7 459 389			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le :

3 1 1 2 2 0 2 0

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUDE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-
=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	496 292	EL	1 141 773	EM	48 831	EN	1 589 234
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	9 980	PF		PG		PH	9 980
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 322	QE	1 300	QF		QG	2 622
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	176 356	QM	230 707	QN	185 415	QO	221 648
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	177 678	QV	232 007	QW	185 415	QX	224 270
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	683 950	ØP	1 373 780	ØQ	234 247	ØR	1 823 483

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	122 379 4U	122 379 4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	122 379 TV	122 379 TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles 6A	6B	6C	6D
		- corporelles 6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence 02	03	04	05
		- titres de participation 9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières(1)* 06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	122 379 UB	122 379 UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	122 379	
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	240 959		UM	240 959		UN		
	Prêts (1) (2)		UP			UR			US		
	Autres immobilisations financières		UT	204 920		UV			UW	204 920	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	10 950		10 950					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		Z1								
	Personnel et comptes rattachés		UY	500		500					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	2 230		2 230					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	1 486 474		1 486 474					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 166 528		1 166 528					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	72 214		72 214					
		Divers	VP	25 609		25 609					
	Groupe et associés (2)		VC	543 584		543 584					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	26 838		26 838					
	Charges constatées d'avance		VS	204 696		204 696					
	TOTAUX			VT	3 985 501		VU	3 780 581		VV	204 920
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
			des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 000 000		1 000 000						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	1 042		1 042						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	943 886		943 886						
Personnel et comptes rattachés		8C	570 392		570 392						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	1 670 210		1 670 210						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	600		600						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	119 208		119 208						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	8 770		8 770						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	5 210		5 210						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	4 319 318		VZ	4 319 318				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	1 000 000		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE					Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 2 0																						
I. RÉINTEGRATIONS					BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WA	3 059 619																
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés												WB																
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE				XE														
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF				Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)			WG																		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA				(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB																		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI				Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX				XW														
	Amendes et pénalités			WJ				Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ																		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*													XY															
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)													I7	788 099															
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7				K7														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)								I8																	
				- imposées au taux de 0 %								ZN																	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme								WN																	
			- Plus-values soumises au régime des fusions								WO																		
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)															XR														
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU				Zones d'entreprises * (activité exonérée)			SW				WQ	84 966										
				Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)			SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8															
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage															Y1														
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage															Y3														
												TOTAL I			WR	3 932 684													
II. DÉDUCTIONS															PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE							WS							
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E *															WT														
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)															WU														
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)								WV																	
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)								WH																	
				- imposées aux taux de 19 %								WP																	
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW																	
				- imputées sur les déficits antérieurs								XB																	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %											I6																	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WZ																	
Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations								2A				XA														
Produit net des actions et parts d'intérêts :															ZX														
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)															ZY														
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.														XD														
	Majoration d'amortissement *														XF														
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9				Entreprises nouvelles 44 sexies			L2				Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)			L5											
								Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)			K3				Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)			PA											
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)			OV				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)			1F				Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)			XC											
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP				Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)			PB				Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)			PC												
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)															XS														
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)			X9				Créance dégagee par le report en arrière du déficit			ZI				XG	1 120 909										
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage															Y2														
III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II			XH	1 120 909													
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)			XI	2 811 775						XJ																
			déficit (II moins I)																										
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL																							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*																													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 811 775						XO																

31/12/2020

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice				K4ter	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice				ZT	625 336
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
	8X		8Y		
	8Z		9A		
	9B		9C		
Provisions pour dépréciation *					
	9D		9E		
	9F		9G		
	9H		9J		
Charges à payer					
	9K		9L		
	9M		9N		
	9P		9R		
	9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERSDésignation de l'entreprise : **KELI NETWORK FRANCE**Néant ☐ *

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	632 840	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
					- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	1 749 328		Dividendes	ZE		
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions	ZF		
	TOTAL I	OF	2 382 168		Report à nouveau	ZG	2 382 168	
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZH	2 382 168
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
Exercice N :								
Exercice N-1 :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7		)	YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS			
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	614 832	937 365	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	1 104 172	)	XQ	1 110 068	892 142	
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	474 631	249 616	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV	138		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES		)	ST	602 644	646 468	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	2 802 312	2 725 591	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	12 286		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	ZS		)	9Z	151 932	64 474	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	164 218	64 474	
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers				YY	45 058		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	454 917	417 248	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2020)*				OB	8 106 924		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%	
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP						
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA						
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD						
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	FRAIS RD MIS AU	380 140		48 831	331 309
	2	MATERIEL CEDES	218 163		15 499	202 664
	3	MATERIEL MIS AU	258 427		169 916	88 511
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪	
				19 %	15 % ou 12.8 %	0 %		
I - Immobilisations *	1	(331 309)	(331 309)					
	2	225 292	22 628					
	3	(88 511)	(88 511)					
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑨)			(397 192)				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)			(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				

	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de N-1					
	N-2					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)
--------------------------	---

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①*	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①		②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : KELI NETWORK FRANCE

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

16

Désignation de l'entreprise : K E L I N E T W O R K F R A N C E										Néant		☒	*
Exercice ouvert le : 01/01/2020				et clos le : 31/12/2020				Durée en nombre de mois			1	2	
DECLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
dont apprentis										YF			
dont handicapés										YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV- Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										OG			
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				EV									
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX		Effectifs au sens de la CVAE *				EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)						HX							
Période de référence				GY		GZ							
Date de cessation						HR							
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.													

Ce g4d Quant

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 0 3 1 0 7 9 7 0 0 0 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE KELI NETWORK FRANCE

ADRESSE (voie) 100 RUE DE VILLIERS

CODE POSTAL 92300 VILLE LEVALLOIS PERRET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 500

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination KELI MEDIA US

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 500

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 0 3 1 0 7 9 7 0 0 0 6 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

KELI NETWORK FRANCE

ADRESSE (voie)

100 RUE DE VILLIERS

CODE POSTAL

92300

VILLE

LEVALLOIS PERRET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

Dénomination

JELLYSMACK STUDIOS

N° SIREN (si société établie en France)

8 4 3 3 5 9 4 2 3

% de détention

100.00

Adresse :

N°

100

Voie

RUE DE VILLIERS

Code postal

92300

Commune

LEVALLOIS PERRET

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

31/12/2020

[illegible]

31/12/2020

[illegible]

31/12/2020

THIERRY YOUNES & ASSOCIES

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE

Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD et 2069-A-2-SD peuvent être télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC.

Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est plus nécessaire d'adresser une copie au Ministère de la Recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du CIR est à la disposition des entreprises sur le site du Ministère de la Recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ⁽¹⁾	01/01/2020	Clos le	31/12/2020
-----------------------------------	------------	---------	------------

Cachet du Service

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise 810310797	Code NACE	5814Z
		Activités (cf. notice)	A5
KELI NETWORK FRANCE 100 RUE DE VILLIERS 92300 LEVALLOIS PERRET	(Ancienne adresse en cas de changement)		

● Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (article 223 A du CGI)*	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2020*	AZ	
---	----	--

● Entreprises nouvelles créées en 2020*	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf. notice)						
● PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf. notice)						
● Chiffre d'affaires HT	DZ	17343721							
● Nombre de salariés	CZ		● Nombre de chercheurs et techniciens	EZ	56	● Nombre de «jeunes docteurs» (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ		
● Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS*	IZ		● Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	X

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	20 810
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	2 231 369
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	50 578
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	1 025 674
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	3 328 431

(1) Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

* Cocher la case correspondante

Prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	
Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d'assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d'obtention végétale dont l'entreprise est titulaire dans la limite de 60 000 €	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l'entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	3 328 431

DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE⁽²⁾ <i>(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)</i>	ANNÉE CIVILE 2020	
ORGANISMES PUBLICS		
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (3), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (4), avec un lien de dépendance :	15a	
	en France :	
à l'étranger (4) :	15b	
Opérations confiées à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des fondations de coopération scientifique agréées, à des établissements publics de coopération scientifique, à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche agréées, à certaines associations régies par la loi de 1901 et sociétés de capitaux (2), aux instituts techniques agricoles ou agro-industriels et à leurs structures nationales de coordination, à des communautés d'universités et établissements, à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale (3), sans lien de dépendance	16a	
	en France :	
(indiquer le double du montant) à l'étranger (4) :	16b	
Total des opérations confiées aux organismes de recherche publics mentionnés aux lignes 15a à 16b : (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
ORGANISMES PRIVÉS		
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	18a	
	en France :	
à l'étranger (5) :	18b	
Opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	19a	
	en France :	
à l'étranger (4) :	19b	
Total des opérations confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés : (ligne 18a + ligne 18b + ligne 19a + ligne 19b)	20	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes de recherche privés ou experts scientifiques ou techniques agréés <i>Si ligne 20 inférieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le montant indiqué ligne 20</i> <i>Si ligne 20 supérieure à [(ligne 14 + ligne 17) x 3], reporter le résultat du calcul précité</i>	21	
TOTAL DES DÉPENSES DE SOUS-TRAITANCE		
Total des opérations de sous-traitance : (ligne 17 + ligne 21)	22	
Plafonnement des opérations de sous-traitance confiées à des organismes avec un lien de dépendance : Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b (dans la limite du montant figurant ligne 22) n'excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant en ligne 23 Si la somme des lignes 15a, 15b, 18a et 18b excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € en ligne 23 Pour la somme des lignes 18a et 18b, son montant ne doit pas excéder la limite du montant figurant ligne 21	23	

(2) Conformément à l'article 132 de la loi de finances pour 2020, les opérations de sous-traitance doivent être réalisées par des organismes publics éligibles ou des organismes privés agréés et le doublement d'assiette pour la sous-traitance publique est réservé à la part des dépenses afférentes aux opérations effectivement réalisées par les organismes publics éligibles

(3) Associations ayant pour fondateur et membre un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master ; sociétés de capitaux dont le capital ou les droits de vote sont détenus pour plus de 50 % par un organisme de recherche public ou un établissement d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master. Se reporter à la notice pour connaître l'ensemble des conditions d'éligibilité.

(4) La prise en compte des opérations confiées à des stations ou fermes expérimentales dans le secteur de la recherche scientifique et technique agricole ayant pour membre une chambre d'agriculture départementale ou régionale dans le calcul du crédit d'impôt ne s'applique qu'aux sommes venant en déduction de l'impôt dû (article 103 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

(5) Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l'Union Européenne ou de l'Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant plafonné des opérations de sous-traitance confiées à des organismes sans lien de dépendance (ligne 16a + ligne 16b + ligne 19a + ligne 19b à prendre en compte dans la limite du montant suivant : (ligne 22 - ligne 23))	24	
Plafonnement général des dépenses de sous-traitance - Sont complétées les seules lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b (lignes 19a,b et 16a,b non complétées) : reporter 2 000 000 E ligne 25 - Sont complétées (les lignes 15a et/ou 15b et/ou 18a et/ou 18b) + (lignes 19a ou 19b) (lignes 16a,b non complétées) : reporter 10 000 000 E ligne 25 - Sont complétées les lignes [(15a + 15b + 18a + 18b) + (lignes 19a + 19b)] + (lignes 16a + 16b) : reporter [10 000 000 E + (ligne 16a + ligne 16b dans la limite de 2 000 000 E)] ligne 25	25	
Montant total des dépenses de sous-traitance après plafonnements Si la somme des lignes 23 et 24 n'excède pas la ligne 25 : reporter cette somme à la ligne 26 Si la somme des lignes 23 et 24 est supérieure à ligne 25 : reporter le montant indiqué ligne 25 à la ligne 26	26	

MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	ANNÉE CIVILE 2020	
Montant des dépenses de recherche (ligne 14 + ligne 26)	27	3 328 431
Montant des subventions publiques remboursables ou non (6)	28a	
Pour les sous-traitants, le montant des sommes encaissées au titre des opérations de recherche qui leur ont été confiées	28b	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (7)	29	
Montant des remboursements de subventions publiques (8)	30	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 27 - ligne 28a - ligne 28b - ligne 29 + ligne 30)	31a	3 328 431
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	31b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT	ANNÉE CIVILE 2020	
Frais de collection	32	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	33	
Total des dépenses de collection (ligne 32 + ligne 33)	34	
Montant des subventions publiques remboursables ou non (5)	35	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt (6)	36	
Montant des remboursements de subventions publiques (7)	37	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 34 - ligne 35 - ligne 36 + ligne 37)	38a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b	

MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 31a + ligne 38a)	39a	3 328 431
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 31b + ligne 38b)	39b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39 N'EXCÈDENT PAS 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche (report de la ligne 31a)	40a	3 328 431
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b)	40b	
Montant du crédit d'impôt [(ligne 40a - ligne 40b) × 30 % + ligne 40b × 50 %] (9)	41	998 529
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	42	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 41 + ligne 42)	43a	998 529
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	43b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report de la ligne 38a)	44a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	44b	

(6) Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI. (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

(7) Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 euros hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

(8) Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement [(ligne 44a - ligne 44b) × 30 % + ligne 44b × 50 %] (8)	45	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	46	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement des aides (ligne 45 + ligne 46)	47a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM avant plafonnement	47b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) (n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis)	48	
Montant cumulé (ligne 47a + ligne 48)	49	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 49 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 50a</i> <i>Si le montant ligne 49 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 50a le montant déterminé ligne 47a</i> <i>Si le montant ligne 49 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 50a est égal à (200 000 euros - montant ligne 48)</i>	50a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM après plafonnement	50b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 43a + ligne 50a)	51a	998 529
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 43b + ligne 50b)	51b	

B. LORSQUE LES DÉPENSES PORTÉES LIGNE 39a SONT SUPÉRIEURES À 100 000 000 euros

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à 100 000 000 euros (montant indiqué ligne 31a dans la limite de 100 000 000 euros)	52a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 31b dans la limite de 100 000 000 euros)	52b	
Montant du crédit d'impôt relatif aux dépenses de recherche [(ligne 52a - ligne 52b) × 30 % + ligne 52b × 50 %] (8)	53	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à 100 000 000 euros (ligne 31a - 100 000 000 euros)	54	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à 100 000 000 euros (ligne 54 × 5 %)	55	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 53 + ligne 55)	56	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87a)	57	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 56 + ligne 57)	58a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche situées dans un DOM	58b	

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (report du montant porté ligne 38a)	59a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (report de la ligne 38b)	59b	
Plafond disponible (100 000 000 euros - ligne 52a)	60	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(Dépenses portées ligne 59a dans la limite de la ligne 60 - Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 30 % + (Dépenses portées ligne 59b dans la limite de la ligne 60) × 50 %] (8)	61	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 59a - ligne 60) > 0] le crédit d'impôt est égal à [(ligne 59a - ligne 60) × 5 %]	62	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise avant plafonnement (ligne 61 + ligne 62)	63	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 87b)	64	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement des aides (ligne 63 + ligne 64)	65	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	66	
Montant cumulé (ligne 65 + ligne 66)	67	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement : <i>Si le montant ligne 66 est égal à 200 000 euros, reporter zéro ligne 68a</i> <i>Si le montant ligne 67 est inférieur à 200 000 euros, reporter à la ligne 68a le montant déterminé ligne 65</i> <i>Si le montant ligne 67 est supérieur à 200 000 euros, le montant à reporter ligne 68a est égal à (200 000 euros - montant ligne 66)</i>	68a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection situées dans un DOM	68b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 58a + ligne 68a)	69a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection situées dans un DOM (ligne 58b + ligne 68b)	69b	

(9) Ce taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un département d'outre-mer

VI - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt					
		Pour dépenses de recherche		Pour dépenses de collection		Pour dépenses d'innovation	
TOTAL		88a		88b		88c	

VII - UTILISATION DE LA CRÉANCE (14)
VII-1. Entreprises à l'impôt sur les sociétés :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-2. Entreprises à l'impôt sur le revenu :

Reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 86a sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 86a et 86b sur la déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD.

VII-3. Mobilisation de créance auprès d'un établissement de crédit :

Montant des créances dont la mobilisation est demandée	89	
--	----	--

Les demandes de remboursement immédiat ou à l'issue de la période d'imputation du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

VIII - SIGNATURE

A.....Levallois_perre..... Le...12/05/2021.....

Nom.....Sabban Robin.....
Qualité.....Directeur Innov.....
Adresse email.....
Téléphone.....

Signature

(14) S'agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde 2572 relatif au résultat d'ensemble. Le crédit d'impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n°2058-CG.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DGFIP N°2069-RCI-SD 2021

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20													
Dénomination de l'entreprise : KELI MEDIA											Néant		
SIREN de l'entreprise			8	1	0	3	1	0	7	9	7	PME au sens communautaire	Cocher la case
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre											Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :													
SIREN de la société déclarante													
Dénomination de la société mère :													
SIREN de la société mère													
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)													
CREANCES REPORTABLES													
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)													
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen													
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris													
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 9 %] + [ligne 2 x 9 %] x 10/90 + ligne 3)													
Dont préfinancement													
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte											1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail											2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés											3		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE													
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise													
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés													
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles													
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques													
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers													
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques													
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire													
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice													
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES													
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)													

NOUVEAUTÉS :

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs, personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 4 B du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renonciations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020, lorsqu'ils sont afférents à des locaux situés en France et consentis, au plus tard le 31 décembre 2021, au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autre créances non reportables et non restituables	

CRÉANCES REPORTABLES

Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	998 529
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

- (1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.
- (2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 E au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe
- (3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.